

CENTRE EXPERT PLAIES CHRONIQUES D'ILLE-ET-VILAINE

**Garantir l'accès à des soins
adaptés pour les patients
porteurs de plaies chroniques**

Le Centre expert Plaies chroniques
d'Ille-et-Vilaine est porté par trois
acteurs du territoire qui se
coordonnent selon leurs forces :

- le Pôle Saint-Hélier
- le CHU de Rennes
- l'HAD 35

Avec le soutien de



Contact

02 23 05 31 55

omnidoc.fr/pole-sthelier

Jours & horaires d'ouverture

du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

SES MISSIONS

Le centre expert plaies chroniques se destine aux personnes nécessitant un avis d'expertise pour une plaie chronique qu'il s'agisse :

- > d'une escarre
- > d'une plaie d'origine vasculaire (ulcère veineux, artériel, mixte, moignon d'amputation...)
- > d'une plaie d'origine diabétique
- > d'une plaie d'origine cancérologique

Le centre expert propose **un circuit simple et opérationnel** : une centralisation des demandes par le Pôle Saint-Hélier afin de coordonner la prise en charge du patient et de fluidifier son parcours de soin, avec mise en place de soins techniques adaptés si nécessaire:

- une consultation physique ou téléconsultation
- une réorientation facilitée vers un spécialiste de proximité (CHU de Rennes, établissements de santé partenaires dans le département)
- une prise en charge au domicile des plaies chroniques par l'intervention de l'HAD 35

QUI PEUT SOLLICITER LE CENTRE EXPERT ?

Les requérants potentiels sont multiples :

- > médecins traitants
- > infirmiers libéraux
- > pharmaciens
- > professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux
- > services de soins infirmiers à domicile, service autonomie à domicile
- > établissements de santé
- > autre professionnel de santé
- > patient et son entourage ...

Découvrez les
missions du
centre expert
plaies en images



POUR DEMANDER UN AVIS

Vous pouvez effectuer votre demande directement :

- ***par téléphone aux horaires d'ouverture 02 23 05 31 55***
- ***ou par le biais de la plateforme Omnidoc : omnidoc.fr/pole-sthelier***

***Votre demande sera traitée par un infirmier permanencier
DU plaies et cicatrisations.***

L'avis d'expertise sera rendu :

- Soit directement via Omnidoc en téléexpertise
- Soit si la situation le nécessite, nous vous recontacterons :
 - o pour une téléconsultation ou une consultation physique
 - o une réorientation vers l'un des partenaires du centre expert

Nous vous accompagnerons dans l'coordination des soins si besoin.